



ARRETE MUNICIPAL

DM/WB/DH

N° 165-2025

Objet : Travaux de sécurisation

Le Maire de la Commune de Touques,

Vu le code de la route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande présentée par la Société RPAY, représentée par Monsieur Jean-Philip FOUREL d'effectuer un coulage béton pour sécuriser des gabions, situé 2, chemin du Calvaire (Parc Bel Horizon), le 16/12/2025, de 8h à 12h,

Considérant la nécessité d'autoriser la société RPAY à effectuer ces travaux,

Sur proposition du Directeur Général des Services,

ARRETE

Article 1 : La société RPAY, représentée par Monsieur Jean-Philip FOUREL, est autorisée à effectuer un coulage béton pour sécuriser des gabions, situé 2, chemin du Calvaire (Parc Bel Horizon), le 16/12/2025, de 8h à 12h.

Article 2 : Pendant cette période, la société RPAY sera autorisée à empiéter sur la chaussée, avec rétrécissement sur 1 voie et la mise en place d'un alternat par feux tricolores ou manuel. La vitesse sera limitée à 30 km/h.

Article 3 : Pendant cette période, le stationnement sera strictement interdit ainsi que le dépassement aux abords du chantier.

Article 4 : La société RPAY mettra en place tous les panneaux nécessaires à l'information et à la sécurité des usagers en amont et en aval du chantier et assurera la pose de l'arrêté.

Article 5 : La société RPAY devra impérativement remettre en l'état le domaine public.

Article 6 : Copie du présent arrêté sera transmise aux Services Techniques Municipaux et la société RPAY.

Fait à Touques, le 11/12/2025

Le Maire

David MULLER

